



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1314

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux**

objet : **Projets nature : Grandes Terres, Vallon du ruisseau des Echets, Vallons de Serres et Planches, Vallon de l'Yzeron, Hautes-Barolles, Plateau du Méginand, Sermenaz, Vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Espaces naturels sensibles (ENS) 2016 - Conventions de délégation de gestion avec les Communes**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur le Président Collomb**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

**Conseil du 27 juin 2016****Délibération n° 2016-1314**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux
objet :	<b>Projets nature : Grandes Terres, Vallon du ruisseau des Echets, Vallons de Serres et Planches, Vallon de l'Yzeron, Hautes-Barolles, Plateau du Méginand, Sermenaz, Vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Espaces naturels sensibles (ENS) 2016 - Conventions de délégation de gestion avec les Communes</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé, par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2006-3763 du 13 novembre 2006, et du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale des espaces naturels sensibles (ENS) et de ses moyens financiers. Les objectifs et les territoires de projet définis par la politique des projets nature et celle des ENS sont similaires.

L'année 2016 constitue une période de redéfinition du cadre d'intervention pour la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels. En effet, en plus des compétences initiales issues de la Communauté urbaine de Lyon et du Département du Rhône, la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a confié à la Métropole de Lyon la compétence en matière d'aménagement du territoire, d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Le transfert de cette nouvelle compétence a induit la dissolution par décisions préfectorales, de 4 syndicats intercommunaux aux 1er janvier 2015 et 2016 : syndicats du plateau des Grandes Terres, des Vallons de Serres et des Planches, du Vallon des Echets et de l'île Roy.

Bien que cette compétence soit désormais attribuée à la Métropole, la volonté communale et métropolitaine est de conserver une proximité qui implique de définir de nouvelles relations entre les Communes, porteuses de projets nature - ENS et la Métropole.

Les projets nature sont, désormais, portés par les Communes volontaires avec l'appui de la Métropole. Les actions sont définies et suivies par un comité de pilotage comprenant des représentants de chaque Commune, intégrée dans le projet nature, et de la Métropole.

Pour l'année 2016, les actions définies et portées par les Communes au sein des projets nature ENS concernent des actions d'entretien des espaces, d'aménagement et d'équipement permettant d'organiser la fréquentation des sites, de préservation et de suivi des espèces et des milieux naturels, d'outils de communication et de programme d'animations pédagogiques à destination, notamment, d'un jeune public.

Il est proposé au Conseil de la Métropole de financer les programmes d'actions 2016 mis en œuvre par les Communes pour 10 projets nature - ENS au moyen de conventions de délégation de gestion. Dans ce cadre, les Communes interviennent pour le compte de la Métropole. Les dépenses d'investissement des Communes ne seront donc pas éligibles au Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) mais le seront pour la Métropole. Par conséquent, la Métropole rembourse aux Communes la totalité des dépenses d'investissement et de fonctionnement, TVA comprises, payées par les Communes, pour le compte de la Métropole sur la base de l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'année 2015 était une année de transition durant laquelle les Communes ont suspendu plusieurs actions, notamment, en investissements, en attendant la validation du mode de partenariat conventionnel.

La programmation 2016 correspond à une reprise du fonctionnement normal du dispositif, avec la reprise des actions suspendues en 2015. Les investissements retrouvent donc un niveau habituel tandis que le budget total en fonctionnement est en baisse de 5 % par rapport à 2015 et reste dans l'enveloppe du budget primitif de 350 k€.

3 autres projets nature - ENS sont portés par des syndicats mixtes, le Grand parc de Miribel Jonage, les Monts d'Or et les îles et îlons du Rhône auxquels la Métropole apporte ses conventions statutaires.

### 1° - Projet nature du plateau des Grandes Terres

Le projet nature du plateau des Grandes Terres a été porté jusqu'au 31 décembre 2014 par un syndicat intercommunal. Suite à la création de la Métropole de Lyon et l'évolution de ses compétences, le syndicat a été dissous par arrêté préfectoral et le projet confié par la Métropole aux Communes volontaires de Feyzin, Vénissieux et Corbas.

Après une phase de transition en 2015, le programme 2016 de gestion et de valorisation du site naturel présente un panel d'actions renforcées permettant de répondre aux attentes des usagers et dont les modalités de mise en œuvre ont été actualisées.

Pour mémoire, la Métropole de Lyon a soutenu le projet nature à hauteur de 88 000 € en fonctionnement en 2015.

Les actions développées par ce projet nature et financées par la Métropole de Lyon, pour un montant maximum de 115 250 € au titre de l'année 2016, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature des Grandes Terres	Montant
<i>investissement (en € TTC)</i>	
plan de déplacement	15 000
fontaine à eau	5 000
équipements de propreté (1ère tranche)	10 000
équipements divers (bancs)	3 000
<i>sous-total investissement</i>	<i>33 000</i>
<i>fonctionnement (en € TTC)</i>	
entretien du site (linéaires verts, aires d'accueil du public, etc.)	22 500
entretien du mobilier signalétique	3 000
gestion de la propreté	9 000
mission de surveillance du site	11 000
programme d'animation pédagogique	13 000
suivis naturalistes (dont gestion refuge LPO)	8 600
abonnement eau	150
coordination du projet	15 000

Projet nature des Grandes Terres	Montant
<i>sous-total fonctionnement</i>	82 250
<b>Total</b>	<b>115 250</b>

### 2° - Projet nature du Vallon du ruisseau des Echets

Le Syndicat intercommunal du Vallon du ruisseau des Echets a été dissous au 1er janvier 2016, en accord avec la Métropole de Lyon. Les Communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône et Rochetaillée sur Saône, ex-membres du syndicat, ont décidé de poursuivre et de porter le projet de préservation et de valorisation d'un vallon d'environ 300 hectares. Les Communes souhaitent, notamment, renforcer l'accès pédestre du site par la Commune de Rochetaillée sur Saône.

Pour mémoire, la Métropole de Lyon a soutenu ledit Syndicat intercommunal à hauteur de 27 000 € (6 000 € en investissement et 21 000 € en fonctionnement) en 2015.

Les actions développées par ce projet nature et financées par la Métropole de Lyon, pour un montant maximum de 43 000 € au titre de l'année 2016, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature du Vallon du ruisseau des Echets	Montant
<i>investissement (en € TTC)</i>	
étude foncière Rochetaillée sur Saône	10 000
travaux de valorisation zone humide de Fontaines	10 000
fabrication et pose d'équipements	2 000
<i>sous-total investissement</i>	<i>22 000</i>
<i>fonctionnement (en € TTC)</i>	
éducation et sensibilisation à l'environnement	12 000
assistance à maîtrise d'ouvrage	9 000
<i>sous-total fonctionnement</i>	<i>21 000</i>
<b>Total</b>	<b>43 000</b>

### 3° - Projet nature des Vallons de Serres et Planches

Le Syndicat intercommunal des Vallons de Serres et Planches a été dissous au 1er janvier 2016. Les Communes de Dardilly, Charbonnières les Bains et Ecully ont décidé de reprendre, en accord avec la Métropole de Lyon, le portage du projet pour maintenir la qualité environnementale de 2 ruisseaux et de leurs vallons et valoriser le site auprès du public.

Pour mémoire, la Métropole de Lyon a soutenu ledit Syndicat intercommunal à hauteur de 26 520 € (11 520 € en investissement et 15 000 € en fonctionnement) en 2015.

Les actions développées par ce projet nature et financées par la Métropole de Lyon, pour un montant maximum de 69 000 € au titre de l'année 2016, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature des Vallons de Serres et Planches	Montant
<i>investissement (en € TTC)</i>	
reprise chemin sur sentier nature	20 000
travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)	20 000

<b>Projet nature des Vallons de Serres et Planches</b>	<b>Montant</b>
équipement mare (panneau)	5 000
<i>sous total investissement</i>	<i>45 000</i>
<i>fonctionnement (en € TTC)</i>	
éducation à l'environnement	13 000
assistance à maîtrise d'ouvrage	11 000
<i>sous-total fonctionnement</i>	<i>24 000</i>
<b>Total</b>	<b>69 000</b>

#### 4° - Projet nature du Vallon de l'Yzeron

Initié en 1994, ce projet est porté par les Communes de Francheville et de Craponne. Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du Vallon de l'Yzeron et la gestion, en faveur de la biodiversité, de 2 sites remarquables : la prairie humide de Pont Chabrol et les landes de Sorderattes. Le programme 2016 prévoit également le creusement de mares sur le site du Grand moulin de l'Yzeron.

Pour mémoire, la Métropole de Lyon a soutenu la Commune de Craponne à hauteur de 65 666 € (16 146 € en investissement et 49 520 € en fonctionnement) en 2015.

Les actions développées par le projet nature et financées par la Métropole de Lyon, pour un montant maximum de 66 520 € au titre de l'année 2016, sont détaillées dans le tableau suivant :

<b>Projet nature du Vallon de l'Yzeron</b>	<b>Montant</b>
<i>investissement (en € TTC)</i>	
équipement sentier des usages	13 000
création de mares (Grand Moulin)	7 000
<i>sous-total investissement</i>	<i>20 000</i>
<i>fonctionnement (en € TTC)</i>	
éducation à l'environnement	27 000
entretien des sites et sentiers	8 000
assistance à maîtrise d'ouvrage	11 520
<i>sous-total fonctionnement</i>	<i>46 520</i>
<b>Total</b>	<b>66 520</b>

#### 5° - Projet nature du plateau des Hautes-Barolles

Initié en 1998, ce projet est porté par la Commune de Saint Genis Laval en accord avec la Métropole de Lyon, ce portage communal est maintenu. Il gère et valorise les espaces naturels et agricoles du plateau des Hautes-Barolles. L'année 2016 permettra, notamment, de poursuivre les actions d'entretien et de restauration des sentiers balisés, gérer la propreté du site et lancer un programme d'éducation à la nature.

Pour mémoire, la Métropole de Lyon a soutenu la Commune de Saint Genis Laval à hauteur de 39 875 € (12 000 € en investissement et 27 875 € en fonctionnement) en 2015.

Les actions développées par ce projet nature et financées par la Métropole de Lyon, pour un montant maximum de 34 325 € au titre de l'année 2016, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature du plateau des Hautes-Barolles	Montant
<i>investissement (en € TTC)</i>	
requalification des sentiers nature	5 700
valorisation exploitations agricoles du site (panneaux)	3 000
<i>sous-total investissement</i>	8 700
<i>fonctionnement (en € TTC)</i>	
programme d'animations pédagogiques	23 000
entretien des sentiers balisés et des Portes du plateau - plan propreté	2 625
<i>sous-total fonctionnement</i>	25 625
<b>Total</b>	<b>34 325</b>

#### 6° - Projet nature du plateau de Méginand

Depuis 2007, les Communes de Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Charbonnières les Bains, Grézieu la Varenne, Sainte Consorce et la Communauté de communes des vallons du Lyonnais se sont associées pour mettre en œuvre un plan de gestion et de valorisation du site remarquable, d'un point de vue de la biodiversité et des paysages, du plateau de Méginand et des ruisseaux qui le traversent ou le bordent (Méginand, Charbonnières, Ribes et Ratier).

Pour mémoire, la Métropole de Lyon a soutenu la Commune de Tassin la Demi Lune à hauteur de 51 250 € (18 000 € en investissement et 33 250 € en fonctionnement) en 2015.

Les actions développées par les Communes en accord avec la Métropole de Lyon dans le cadre de ce projet nature et financées par la Métropole, pour un montant maximum de 48 050 € au titre de l'année 2016, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature du plateau de Méginand	Montant
<i>investissement (en € TTC)</i>	
aménagement paysager sur parcelle à vocation pédagogique	5 000
<i>sous-total investissement</i>	5 000
<i>fonctionnement (en € TTC)</i>	
programme d'animations pédagogiques	20 000
entretien du site (équipements et végétal)	6 550
inauguration sentier	1 500
assistance à maîtrise d'ouvrage	15 000
<i>sous-total fonctionnement</i>	43 050
<b>Total</b>	<b>48 050</b>

#### 7° - Projet nature de Sermenaz

Ce site boisé, situé aux portes de la ville nouvelle de Rillieux la Pape, est une propriété métropolitaine mise à la disposition de la Commune. Depuis 2011, sont menées des actions de sécurisation, d'équipement du site et des actions d'éducation à l'environnement afin que la population locale puisse se réappropriier cet espace naturel dans le respect de la sensibilité écologique du lieu.

Pour mémoire, la Métropole de Lyon a soutenu la Commune de Rillieux la Pape à hauteur de 24 800 € en fonctionnement en 2015.

Les actions développées par les Communes en accord avec la Métropole dans le cadre de ce projet nature et financées par la Métropole de Lyon, pour un montant maximum de 31 000 € au titre de l'année 2016, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature de Sermenaz	Montant
<i>investissement (en € TTC)</i>	
travaux de restauration du site (dont création mare)	13 000
<i>sous-total investissement</i>	13 000
<i>fonctionnement (en € TTC)</i>	
programme d'animations pédagogiques	18 000
<i>sous-total fonctionnement</i>	18 000
<b>Total</b>	<b>31 000</b>

#### 8° - Projet nature du Vallon des Torrières

Situé sur les Communes de Neuville sur Saône, Genay et Montanay, ce vallon boisé et agricole, traversé par un ruisseau, abrite plusieurs espèces patrimoniales (grand-duc, guépier d'Europe, triton alpestre, lucane cerf-volant, etc.). Le plan de gestion permet d'organiser la fréquentation du site et de le mettre en valeur auprès du grand public et, notamment, des scolaires.

Pour mémoire, la Métropole de Lyon a soutenu la Commune de Neuville sur Saône à hauteur de 23 093 € en fonctionnement en 2015.

Les actions développées par les Communes en accord avec la Métropole dans le cadre de ce projet nature et financées par la Métropole, pour un montant maximum de 51 000 € au titre de l'année 2016, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature du vallon des Torrières	Montant
<i>investissement (en € TTC)</i>	
étude de mise en valeur du sentier du Franc lyonnais	20 000
<i>sous-total investissement</i>	20 000
<i>fonctionnement (en € TTC)</i>	
programme d'animations pédagogiques	22 000
assistance à maîtrise d'ouvrage	9 000
<i>sous-total fonctionnement</i>	31 000
<b>Total</b>	<b>51 000</b>

#### 9° - Projet Biézin nature (ex V-vert nord)

Ce projet concerne un vaste espace agricole et naturel partagé entre les Communes de Décines Charpieu et de Chassieu. En 2007, un diagnostic écologique a montré la présence de plusieurs espèces remarquables et a abouti à la mise en œuvre d'un plan de gestion et de valorisation du site. Ce projet intègre plusieurs aménagements en faveur de la biodiversité et de sa découverte par le grand public réalisés dans le cadre des mesures compensatoires du Grand stade.

Pour mémoire, la Métropole de Lyon a soutenu la Commune de Décines Charpieu à hauteur de 32 800 € (7 800 € en investissement et 25 000 € en fonctionnement) en 2015.

Les actions développées par les Communes en accord avec la Métropole dans le cadre de ce projet nature et financées par la Métropole, pour un montant maximum de 35 500 € au titre de l'année 2016, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet Biézin nature	Montant
<i>investissement (en € TTC)</i>	
création d'équipements d'interprétation du site	10 000
bornage d'un chemin	7 500
<i>sous-total investissement</i>	<i>17 500</i>
<i>fonctionnement (en € TTC)</i>	
programme d'animations pédagogiques	18 000
<i>sous-total fonctionnement</i>	<i>18 000</i>
<b>Total</b>	<b>35 500</b>

#### 10° - Projet nature Yzeron aval

En 2010, les Communes de Sainte Foy lès Lyon, Oullins et La Mulatière ont initié la définition d'un plan de gestion et de valorisation des balmes boisées situées sur la partie aval de la rivière Yzeron. Ce plan est opérationnel depuis 2014 et encadre des actions de meilleure connaissance du patrimoine forestier du site, de mise en sécurité des cheminements, d'un travail de maîtrise foncière pour créer des continuités de chemins ouverts au public et d'animations pédagogiques.

Pour mémoire, la Métropole de Lyon a soutenu la Commune de Sainte Foy lès Lyon à hauteur de 72 000 € (12 000 € en investissement et 60 000 € en fonctionnement) en 2015.

Les actions développées par les Communes en accord avec la Métropole dans le cadre de ce projet nature et financées par la Métropole, pour un montant maximum de 112 000 € au titre de l'année 2016, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature Yzeron aval	Montant
<i>Investissement (en € TTC)</i>	
étude de définition des Portes d'entrée du site	30 000
mise en sécurité des sentiers	12 000
travaux de préservation de l'écrevisse à pieds blancs	25 000
plan communication	5 000
<i>sous-total investissement</i>	<i>72 000</i>
<i>fonctionnement (en € TTC)</i>	
programme d'animations pédagogiques	23 000
assistance à maîtrise d'ouvrage	17 000
<i>sous-total fonctionnement</i>	<i>40 000</i>
<b>Total</b>	<b>112 000</b>

Vu ledit dossier ;



Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

1° - **Approuve** pour la mise en œuvre des programmes 2016 des projets nature :

a) - les conventions de délégation de gestion des projets nature de la façon suivante :

- Commune de Feyzin - projet Grandes Terres,
- Commune de Fontaines Saint Martin - projet du Vallon du ruisseau des Echets,
- Commune de Dardilly - projet des Vallons de Serres et Planches,
- Commune de Francheville - projet Vallon de l'Yzeron,
- Commune de Saint Genis Laval - projet Hautes-Barolles,
- Commune de Tassin la Demi Lune - projet plateau de Méginand,
- Commune de Rillieux la Pape - projet Sermenaz,
- Commune de Neuville sur Saône - projet Vallon des Torrières,
- Commune de Décines Charpieu - projet Biézin nature,
- Commune de Sainte Foy lès Lyon - projet Yzeron aval,

b) - le plan de financement des projets et le montant maximal des remboursements d'un montant global de 605 645 €, composé de 256 200 € de financement, pour des actions d'investissement et de 349 445 € de financement pour des actions de fonctionnement, répartis de la manière suivante :

Bénéficiaires	2016		
	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)
Commune de Feyzin - projet Grandes Terres	33 000	82 250	<b>115 250</b>
Commune de Fontaines Saint Martin - projet du Vallon du ruisseau des Echets	22 000	21 000	<b>43 000</b>
Commune de Dardilly - projet des Vallons de Serres et Planches	45 000	24 000	<b>69 000</b>
Commune de Francheville - projet Vallon de l'Yzeron	20 000	46 520	<b>66 520</b>
Commune de Saint Genis Laval - projet Hautes-Barolles	8 700	25 625	<b>34 325</b>
Commune de Tassin la Demi Lune - projet plateau de Méginand	5 000	43 050	<b>48 050</b>
Commune de Rillieux la Pape - projet Sermenaz	13 000	18 000	<b>31 000</b>
Commune de Neuville sur Saône - projet Vallon des Torrières	20 000	31 000	<b>51 000</b>

Bénéficiaires	2016		
	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)
Commune de Sainte Foy lès Lyon - projet Yzeron aval	72 000	40 000	112 000
<b>Total</b>	<b>256 200</b>	<b>349 445</b>	<b>605 645</b>

c) - les conventions de gestion à passer entre la Métropole de Lyon, les Communes de Feyzin, Fontaines Saint Martin, Dardilly, Francheville, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, Rillieux la Pape, Neuville sur Saône, Décines Charpieu et Sainte Foy lès Lyon.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2312 - fonction 76 - opération n° 0P27O4977A, pour un montant total de 256 200 €.

4° - **Les dépenses** en fonctionnement correspondantes, soit 349 445 € au total, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - comptes 61521 et 62268 - fonction 76 - opérations n° 0P27O4977A pour un montant de 197 445 € et n° 0P27O4786A pour un montant de 152 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.**